

charte d'adoption

La commune de Beaucouzé
vous donne 2 poules.



L'adoptant.e :

Domicilié.e :

.....

L'adoptant.e atteste prendre en charge celles-ci :

- Pour son propre compte
- Pour diminuer sa quantité de déchets

L'adoptant.e s'engage à :

- Garder les poules pendant 2 ans à Beaucouzé
- Prendre soin de leur bien-être
- Les protéger des prédateurs
- Prévoir l'espace et les aménagements nécessaires
- Ne pas acheter ni d'adopter de coq
- Ne pas mettre en cause la commune en cas de maladie

Signature de l'adoptant.e
(bon pour accord)

La mairie
(bon pour accord)

